

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 19 septembre 2022 à 19 hrs au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Roland Charest :

Mme Manon Loyer
Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Tous les membres du conseil étant présents renonce à l'avis de convocation tel que prévu à l'article 153 du Code municipal.

Mme Édith Gagné, directrice-générale et greffière-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Programme d'aide à la voirie locale Volets redressement et accélération
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 hrs.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest, maire, souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-09-095

Sur proposition de M. Stéphane Arbour, appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

4- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Village Saint-Pierre a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Village Saint-Pierre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Isabelle Mireault, ingénieur, Les Services exp. représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS,

R 2022-09-096

Sur la proposition de M. Denis Parent
Appuyée par Mme Jade Charest

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Village Saint-Pierre autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

5- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2022-09-097

Sur proposition de M. Benoit Duval, appuyé par Mme Manon Loyer, il est unanimement résolu de lever cette assemblée.

ADOPTÉE

Signé
Roland Charest, maire

Signé
Édith Gagné, directrice générale et
greffière-trésorière